



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2024

Séance du 28 mars 2024

Délibération

PV n° 3

Objet : Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - ingénierie

Date de convocation :
15 mars 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 16 heures 30,
le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni au
centre d'incendie et de secours de TROYES OUEST sous la présidence de
M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 5

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)
Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.
- A titre d'expert (règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS modifié le 2 juin 2015 – article 49)
M. Santo MICAELLI, Chef du groupement administration et finances.

Membre représentant présent : *Colonel Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Le SDIS de l'Aube souhaite acquérir une meilleure connaissance de son patrimoine, particulièrement sur la performance énergétique de celui-ci, de façon à projeter une stratégie de réhabilitation pertinente et d'estimer les bâtiments prioritaires et les investissements associés à lisser dans le temps.
Pour cela, le SDIS va missionner la société ALTEREA afin de réaliser des diagnostics énergétiques dans les 42 bâtiments du SDIS répartis sur 28 sites et d'élaborer un schéma directeur énergie patrimonial.

Ce schéma constitue un **outil d'aide à l'établissement d'une politique de gestion énergétique** visant à améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti et diminuer les charges de fonctionnement.

Ce schéma servira également de base à l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux visant à rénover les bâtiments en améliorant leurs performances énergétiques.

Cette stratégie doit notamment permettre d'atteindre les objectifs fixés par le décret n° 2019-771 du 23/07/19 précisant les modalités d'application des objectifs de réduction de consommation en énergie finale des bâtiments tertiaires aux échéances 2030, 2040 et 2050.

Synthèse des investissements prévus

	HT	TTC
Diagnostic énergétique et schéma directeur	26 256 €	31 507 €

Le montant de la subvention envisagée étant de 26 256 euros HT, la subvention demandée pourrait représenter 80 % du montant précité soit 21 000 euros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et de la stratégie du SDIS ;

AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert »** ;

AUTORISE le Président à signer la convention de financement.

Fait le 08 AVR. 2024

Votes pour : 5

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

*Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,
Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

